

INTERVENTION ET PROCESSUS D'ENCADREMENT ÉDUCATIF

À l'école Piché-Dufrost, nous croyons que chacun est responsable de ses paroles, de ses gestes ou toute autre action ayant causé du tort à autrui ou à lui-même. Pour se faire, une démarche de réparation sera enclenchée afin d'éviter la répétition du comportement non souhaitable et de permettre à l'élève de maintenir son estime de soi.

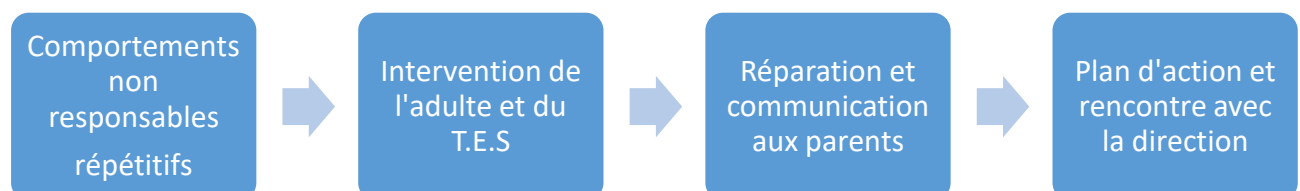
Étapes appliquées



Le billet de communication est complété pour les comportements non responsables répétitifs, violents, irrespectueux ou dangereux pour la sécurité. Chaque fois, à l'école ou à la maison, l'élève doit inscrire sa responsabilité et son geste réparateur, le faire signer par un parent et le ramener dès le lendemain à l'école. Il peut également accomplir son geste réparateur choisi en collaboration avec le titulaire, le parent ou tout autre intervenant impliqué.

Pour certains billets de communication répétitifs, une rencontre individuelle est à prévoir avec le technicien(ne) en éducation spécialisée pour trouver des moyens éducatifs, des gestes réparateurs ou autre conséquence et établir un plan d'action avec l'élève et le titulaire. Par la suite, une rencontre est prévue pour présenter le plan à la direction.

Tous les billets de communication remis à l'élève sont accompagnés d'une discussion avec le titulaire et le parent, d'un geste réparateur à accomplir et/ou toute autre conséquence donnée.

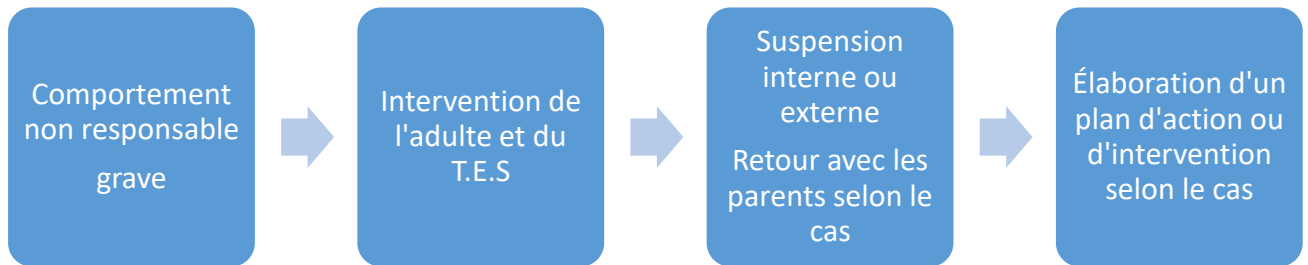


Pour les situations persistantes, il y a une possibilité d'établir un plan d'intervention.

IMPORTANT

Un comportement non responsable grave peut entraîner une suspension interne ou externe sans passer par les étapes d'intervention.

Nous considérons comme un comportement non responsable grave : la violence physique et verbale, l'intimidation, la cyberintimidation, le vol, le vandalisme, le langage vulgaire, la bagarre et les propos racistes.



L'adulte intervenant auprès de l'élève s'engage à :

- Accueillir l'élève avec bienveillance et discuter avec lui;
- Guider l'élève afin qu'il reconnaisse sa part de responsabilité;
- Pratiquer le bon comportement avec l'élève;
- Retirer l'élève de l'activité et lui offrir du temps;
- Faire preuve de cohérence et de rigueur;
- Verbaliser pour certains élèves leur émotion;
- Amener l'élève à verbaliser son émotion;
- Informer le parent et assurer le suivi;
- Offrir du temps à la récréation pour réfléchir;
- Modéliser avec l'élève le comportement à développer;
- Assumer une retenue (réflexion et échange avec l'enseignant et/ou la T.E.S.);
- Valoriser le comportement de remplacement;
- Informer et planifier une rencontre avec la direction;
- Élaborer un plan d'action pour soutenir l'élève;
- Mettre en place un système de renforcement positif afin de travailler les défis;
- Planifier une rencontre à l'école avec les parents;
- Offrir et assurer un suivi entre les différents professionnels travaillant auprès de l'élève.

L'élève s'engage à :

- À être calme (reprendre son calme);
- Collaborer avec l'adulte en nommant son émotion et en expliquant sa version des faits, à expliquer la situation;
- À réfléchir et reconnaître sa part de responsabilité;
- Chercher des solutions et un comportement de remplacement;
- Proposer et réaliser un geste de réparation;
- Proposer à l'adulte des idées sur la façon dont il souhaite être aidé;
- Faire signer son billet de communication.

QUAND JE RÉPARE MON GESTE ...

Je prends mes responsabilités, j'apprends de mes erreurs et je montre à l'autre que je me soucie de lui. Cette réparation me rend fier de moi.

Exemples de gestes réparateurs :

1. Présenter des excuses verbales ou écrites (faire un dessin, une carte, une lettre...);
2. Rédiger une réflexion sur ce qui s'est passé et comment j'aurais dû me comporter;
3. Faire plaisir, rendre service à l'élève ou à l'adulte;
4. Réparer ce qui a été endommagé (ex. effacer les graffitis, laver mon bureau ou le casier, etc.);
5. Perdre un privilège (ex. de se déplacer seul dans l'école.);
6. Reprendre le temps perdu (ex. à la récréation, lors d'une période de jeux en classe, à 3h, en journée pédagogique.);
7. Faire le ménage de la classe;
8. Nettoyer mon dégât;
9. Faire une affiche illustrant le comportement attendu;
10. Participer à un travail communautaire;
11. Débourser les frais de réparation ou de remplacement de l'objet ou du livre;
12. Rencontrer les élèves dérangés par mon comportement et m'excuser auprès d'eux;
13. Rétablir publiquement la réputation d'une personne lorsque j'ai fait circuler une rumeur sur elle;
14. Faire la promotion des comportements attendus à l'interphone;
15. Écrire un article dans le journal de l'école concernant le comportement à adopter;
16. Devenir médiateur d'un jour;
17. Etc.

MESURES DISCIPLINAIRES

Exemples de mesures disciplinaires pouvant être appliquées selon la gravité, la fréquence, la persistance et l'intensité du comportement :

Avertissement verbal	Retrait interne
Reprise de temps	Suspension externe
Travail de réflexion à compléter	Retrait de récréation
Travaux communautaires	Présence lors d'une journée pédagogique
Téléphone aux parents	Rencontre avec la direction



RECONNAISSANCE ET PRIVILÈGES

Lorsque je choisis de respecter les règles de vie de l'école et la classe, de m'impliquer activement et positivement, je bénéficie de plusieurs avantages :

- Mention « Bon coup »;
- Participation au sport inter-écoles;
- Récompenses en classe, période libre, projets spéciaux;
- Félicitations de mon titulaire et des autres intervenants, fêtes, surprises;
- Encouragements des adultes et de mes pairs;
- Méritas, « Élève du mois ».

QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION?

L'intimidation est l'usage répété de son pouvoir et de ses forces pour faire du mal ou nuire à quelqu'un. C'est donc un rapport de force inégale.

Taquinier ou intimider ? S'amuser à agacer de manière amicale un ami ou une autre personne n'est pas de l'intimidation. Par contre, un comportement, même anodin, peut devenir de l'intimidation s'il est fréquent et est fait dans l'intention de blesser.

Droit au cœur... Comme toute forme de violence, l'intimidation est grave et peut avoir des conséquences multiples tant pour les personnes qui sont victimes, agresseurs ou témoins.

LES TYPES D'INTIMIDATION

L'intimidation directe a lieu en présence de la personne qui en est victime par des gestes, des paroles et des actions apparents et répétés. Par exemple :

- pousser une personne;
- la frapper;
- voler ses biens;
- se moquer d'elle;
- l'insulter;
- abîmer ou détruire son matériel;
- poser envers elle des gestes humiliants ou menaçants.

L'intimidation indirecte a lieu en l'absence de la victime ou sans se soucier de sa présence. Par exemple :

- exclure ou rejeter une personne;
- l'ignorer ou couper le contact avec elle;
- médire ou répandre des rumeurs et des mensonges à son sujet;
- nuire à sa réputation;
- lui jouer de mauvais tours à son insu;